



Ouverture du capital de RTE et partenariat avec la CDC

Face à Bercy et EDF qui semblent avoir retrouvé le sens du mot souveraineté, la CFE Energies demande des garanties

En choisissant la Caisse des Dépôts et CNP Assurances comme partenaires de RTE, le Ministre de l'Economie semble avoir retrouvé le sens du mot souveraineté. Il était temps car, après le scandale des concessions autoroutières et celui de la privatisation de l'aéroport de Toulouse – Blagnac à un consortium sino-canadien, Bercy devait d'urgence comprendre que les infrastructures, en particulier énergétiques, relèvent de la souveraineté nationale.

C'est pour cela que la CFE Energies revendiquait un actionnariat 100 % public pour RTE. Elle reste néanmoins vigilante quant aux conditions du partenariat EDF – CDC – CNP pour qu'elles respectent dans la durée la Constitution de la République Française.

Parce que le réseau de RTE est géré dans le cadre d'un service public national en monopole et qu'il constitue une infrastructure essentielle au cœur de la souveraineté énergétique du pays, la CFE Energies défendait depuis plusieurs mois un schéma 100 % public pour RTE. Elle accueille donc favorablement l'annonce du partenariat de long terme de RTE avec l'acteur public qu'est la Caisse des Dépôts, même si elle regrette que la logique financière de cette prise de participation ait précédé le projet industriel dont ont besoin RTE et ses salariés.

En choisissant des acteurs publics français alors que de nombreux prétendants étaient sur les rangs, Bercy a tout d'abord respecté la Constitution de la République Française qui stipule que RTE doit rester propriété de la Nation. Après avoir privatisé l'aéroport de Toulouse-Blagnac au profit d'investisseurs sino-canadiens non sans avoir défrayé la chronique et alors que le scandale des concessions autoroutières n'en finit plus de rebondir, Bercy semble enfin avoir compris que les infrastructures stratégiques relèvent de la souveraineté nationale et de l'intérêt général.

Acquisition du port du Pirée, prises de participations dans l'aéroport d'Heathrow à Londres ou dans le réseau de transport électrique de Terna en Italie... les infrastructures européennes apparaissent de plus en plus au cœur de la stratégie chinoise de développement international. Dans ce contexte, la CFE Energies considère qu'il est grand temps que Bercy clarifie sa doctrine en matière de défense des intérêts de la France dans le domaine des infrastructures.

Face à un appétit chinois croissant servi par des réserves financières colossales dans une logique de puissance et de transfert de technologies, c'est d'ailleurs la question que semble désormais se poser le gouvernement britannique quant à la participation chinoise dans le projet Hinkley Point, infrastructure énergétique d'autant plus sensible qu'elle est nucléaire. Le gouvernement australien a lui été un cran plus loin en refusant cet été, au nom de l'intérêt national, la prise de contrôle du réseau de distribution d'Ausgrid par un consortium chinois mené par State Grid.

C'est parce qu'elle est convaincue que RTE doit rester propriété de la nation et donc 100 % public au nom de la défense des intérêts nationaux et de la souveraineté énergétique du pays que la CFE Energies sera particulièrement vigilante aux conditions du partenariat entre EDF, la CDC et CNP. Elle exige que la Constitution de la République soit respectée via un pacte d'actionnaires qui rende toute participation inaccessibles à des acteurs tiers non publics et par la participation de la CNP à ce partenariat tant qu'elle reste dans le secteur public !

Contact presse :
Alexandre GRILLAT : alexandre.grillat@cfe-energies.com

LA CFE ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS!

CFE-CGC ÉNERGIES

59 rue du Rocher
75008 PARIS

www.cfe-energies.com
presse@cfe-energies.com